

DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES - MAIRIE DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON
Réf. :SS/PA s-soulas@villeneuvelezavignon.com

Arrêté du Maire N° PA/2022/378

**Objet : LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE – Police administrative –
Autres Actes réglementaires – périmètre de sécurité – Rue Barrée – Chemin Alfred Vieillot-
Annule et remplace l'arrêté PA/2022/357**

Nous, Maire de Villeneuve lez Avignon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 et L. 2212-2 et suivants,

Vu notre arrêté général de circulation et de stationnement N°PA/2018/03 en date 9 janvier 2018,

Vu le signalement effectué par les services techniques de la commune concernant l'effondrement d'un mur de soutènement appartenant à la commune, situé au droit de la parcelle CL27 chemin Alfred Vieillot,

Considérant qu'il y a lieu d'ordonner les mesures indispensables afin de ne pas compromettre la sécurité des biens et des personnes, mais également la conservation et la protection du domaine public.

ARRETONS

Article 1 :

Afin de préserver la sécurité de la circulation sur la voie publique et compte tenu de l'urgence de la situation:

- un périmètre de sécurité est mis en place le long du mur de la parcelle CL27, jusqu'à réalisation des travaux nécessaires,
- Le Chemin Alfred Vieillot est barré et interdit à la circulation dans sa totalité,

Et ce jusqu'à la réalisation des travaux nécessaires.

Article 2 :

La signalisation et le barrièrage seront mis en place par le centre technique municipal sur la voie et au niveau des zones menaçantes.

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services de Mairie, Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Responsable des Services Techniques Municipaux et les Agents de la Police Municipale sont chargés

chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 :

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Villeneuve lez Avignon, le 11 octobre 2022



Madame Le Maire,

Pascale BORIES

Destinataires :
Commissaire de Police,
Police Municipale
Pompiers

Information à :
CTM, S.T.
Site de la Ville